

qui se donnent la peine de voter au Sénat que ce n'est le cas à la Chambre des communes.

Le sénateur Flynn: Nous, nous prenons notre tâche au sérieux.

Le sénateur Phillips: Oui. Il nous arrive même de convaincre le sénateur Lawson de venir voter.

Une voix: A l'occasion.

L'honorable John M. Godfrey: Quand?

Le sénateur Phillips: Mais quand un député fait faux bond à son parti . . .

Une voix: Jamais!

Le sénateur Phillips: . . . les médias signalent que tel député «a enfreint la discipline». Cela vous indique bien, honorables sénateurs, l'importance que les journalistes attachent à leur reportage. Car on ne devrait pas rapporter que tel député a enfreint la discipline de parti, mais qu'il s'est opposé à une mesure législative. C'est une chose qui devrait être normale quel que soit le parti au pouvoir. Si nous pouvions agir à notre guise dans certaines circonstances, le Parlement serait beaucoup plus efficace qu'il ne l'est présentement.

Selon le sénateur Roblin, les Canadiens éprouveraient si peu d'estime pour le Sénat qu'il pourra difficilement survivre. Eh bien, tout au long de l'année, je me suis entretenu avec pas mal de monde et il est souvent arrivé que je me sois entretenu . . .

Le sénateur Macquarrie: . . . ils ne peuvent pas répondre.

Le sénateur Phillips: . . . non, mais ils doivent dire la vérité quand ils répondent. Je ne pense pas que la réputation du Sénat soit pire que celle de la Chambre des communes ou des assemblées législatives.

Le sénateur Flynn: Il n'en a aucune.

Le sénateur Phillips: Malheureusement, ces trois institutions ont très mauvaise réputation aux yeux du public.

Dernièrement, j'ai vu le parrain de la motion donner une entrevue télévisée après une rencontre interparlementaire au Sénat. Il affirmait péremptoirement que le Sénat n'a aucune légitimité politique.

Honorables sénateurs, il arrive parfois que même des gens d'humeur égale comme moi remettent en question la légitimité de certains sénateurs, mais quand il s'agit du Sénat, je crois que sa légitimité politique ne fait aucun doute . . . elle est inscrite dans la constitution, sénateur Roblin. La constitution est le fondement de la légitimité de notre assemblée; qu'elle soit élue ou nommée, elle est une composante légitime du Parlement.

Je crois que le sénateur Roblin s'est fourvoyé quand il a dit que la solution, c'est le vote. Il a dit que si seulement les Canadiens des diverses régions avaient l'occasion de se prononcer de nouveau en votant, tout irait très bien. Je ne suis pas d'accord avec vous, sénateur Roblin. Je crois qu'en disant cela, vous avez creusé un fossé infranchissable entre votre résolution et la vérité.

Le sénateur Roblin: J'espère bien ne pas avoir fait pareille chose.

Le sénateur Phillips: Je dirais qu'il y a une distance infinie entre votre position et la vérité. Je me suis demandé si cette

[Le sénateur Phillips.]

résolution ne traduisait pas l'impatience de certains Canadiens de l'Ouest, qui s'imaginent qu'un Sénat élu donnerait à l'Ouest un poids accru au gouvernement central. La publicité du Concept de l'Ouest canadien disait «Un seul Sénat élu». A chaque fois que je voyais cette réclame, je me demandais combien de sénats nous avions, à leur avis. Il eût fallu dire «Un Sénat élu».

Quoi qu'il en soit, j'invite l'honorable sénateur à examiner la représentation régionale à l'autre endroit. Comparons la représentation de chaque région à la Chambre et au Sénat. Commençons par l'Ouest. A l'autre endroit, l'Ouest compte 89 sièges, soit 29 p. 100 des votes. Au Sénat, cette même région compte 24 sièges, soit 23 p. 100 des votes. Si l'élection des sénateurs est le critère du succès, honorables sénateurs, on peut certes s'attendre que les 29 p. 100 des voix dont dispose l'Ouest à la Chambre des communes soient beaucoup plus efficaces que les 23 p. 100 de sénateurs nommés. Qu'espère donc le sénateur qui a parrainé la résolution, de la part de ces 23 p. 100, que ne pourraient accomplir les 29 p. 100 de représentants élus?

Voyons ce qu'il en est pour certaines provinces. La Colombie-Britannique élit 33 députés, soit 11 p. 100 des membres de la Chambre des communes. Elle compte six sénateurs, soit 6 p. 100 des votes. Je me demande quels représentants préférerait le premier ministre Bennett pour sa province . . . 33 députés ou six sénateurs. Je soupçonne que si on l'interrogeait là-dessus, il dirait probablement qu'il n'accepte ni l'un ni l'autre. Mais je crois qu'il est bien mieux servi par 11 p. 100 que par six p. 100.

Le Québec, avec 79 députés, compte 25 p. 100 des votes à l'autre endroit. Quand on voyage dans l'ouest, on se fait souvent reprocher que le Québec, avec 25 p. 100 des votes à l'autre endroit et 23 p. 100 au Sénat, reçoit tout ce qu'il demande. Pourtant, honorables sénateurs, cette même région de l'ouest compte 29 p. 100 des voix. Le fait qu'il y ait une telle différence entre les deux régions peut s'expliquer par l'une de deux raisons. C'est où bien à cause du système ou de la qualité des députés. Je présume que ce doit être le système, car la majorité des députés de l'Ouest sont conservateurs. Du moins j'espère que c'est à cause du système.

● (1500)

Au cas où quelqu'un s'intéresserait à la région de l'Atlantique, et souhaiterait répliquer avec des chiffres à l'appui, 11 p. 100 des députés de la Chambre des communes et 28 p. 100 des sénateurs sont de cette région. Je puis expliquer cela en rappelant que la plupart des sénateurs venus de la région de l'Atlantique sont d'allégeance libérale et ne comptent donc pas vraiment.

Le sénateur Frith: Quelque chose ne va pas dans ce système.

L'honorable H. A. Olson (leader du gouvernement): De toute façon, quelque chose cloche dans cette conclusion.

Le sénateur Phillips: A la suite des élections partielles tenues à Olds-Didsbury, en Alberta, deux des députés albertains, le député de Crowfoot et celui de Bow River, ont fait une déclaration dans laquelle ils ont réclamé l'élection des sénateurs.